

BNP Paribas Issuance BV (NL) Step Up Callable 03/2029

Type d'investissement : **obligation structurée¹**

Emetteur : **BNP Paribas Issuance BV²**

Garant : **BNP Paribas SA²**

Caractéristiques

- Durée : **10 ans** (échéance le 19/03/2029)
- Période de souscription : du **21/01/2019 au 05/03/2019 inclus** (sauf clôture anticipée)
- Valeur nominale : **100 €** (hors frais d'entrée de 0,5%)

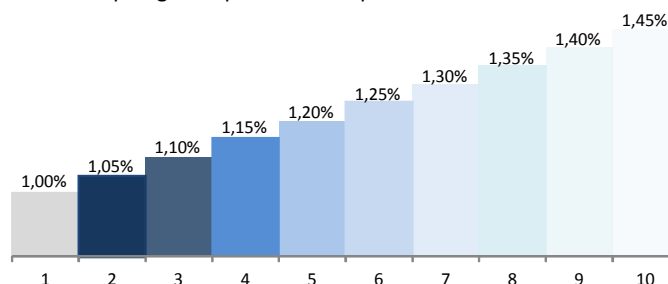
Avec BNP Paribas Issuance BV (NL) Step Up Callable 03/2029, vous bénéficiez d'un coupon annuel³ qui augmente chaque année et dont la valeur est connue dès le départ. En cours de vie, il existe une possibilité de remboursement anticipé à la discrétion de l'Émetteur entraînant un remboursement de 100% du capital. En cas de remboursement anticipé, le coupon annuel de l'année écoulée vous est versé.

L'essentiel

- **Droit au remboursement du capital (hors frais) à 100% à l'échéance⁴** sauf faillite ou risque de faillite de BNP Paribas Issuance BV ainsi que de faillite, risque de faillite ou bail-in (mise en résolution) de BNP Paribas SA²
- Investissement à **long terme** : 10 ans (hors cas de remboursement anticipé à la discrétion de l'Émetteur)
- **10 coupons annuels³** (sauf en cas de remboursement anticipé) dont la valeur augmente chaque année et est connue dès le départ
- **Remboursement anticipé possible⁴ à la discrétion de l'Émetteur** de 100% du capital chaque année

Mécanisme

Chaque année, vous recevez un coupon³ croissant (sauf en cas de remboursement anticipé) dont la valeur est déjà fixée. La probabilité que le produit coure jusqu'à l'échéance est faible ce qui signifie que vous avez peu de chance de toucher les derniers coupons élevés :



L'obligation structurée possède un rendement actuariel brut de 1,21% hors frais d'entrée (soit 0,85% après application du précompte mobilier de 30%) et hors cas de remboursement anticipé. La probabilité d'obtenir ce rendement est cependant relativement faible en raison de la probabilité croissante que le produit soit remboursé par anticipation.

Chaque année, l'Émetteur peut décider de procéder au remboursement anticipé de cette obligation structurée. S'il décide de procéder au remboursement anticipé, le produit est remboursé à 100% du capital et le coupon annuel au titre de l'année écoulée est versé.

Si l'Émetteur décidait de procéder au remboursement anticipé, il le ferait plus probablement durant la première année de vie de cette obligation structurée.

1. Dans cette fiche commerciale, on entend par obligation structurée un Certificat régi par le droit anglais.

2. Rating BNP Paribas Issuance BV au 17/01/2019 : Standard & Poor's A (perspective positive). Rating BNP Paribas SA au 17/01/2019 : Standard & Poor's A (perspective positive), Moody's Aa3 (perspective stable), Fitch Ratings A+ (perspective stable). Pour plus d'informations sur ces ratings, merci de consulter les sites :

https://www.moodys.com/sites/products/ProductAttachments/AP075378_1_1408_KI.pdf

<https://www.fitchratings.com/site/dam/jcr:6b03c4cd-611d-47ec-b8f1-183c01b51b08/Rating%20Definitions%20-%20March%2017%202017.pdf> et

https://www.standardandpoors.com/en_US/web/guest/article/-/view/sourceId/504352

3. Le coupon est soumis au précompte mobilier de 30%. Sauf faillite ou risque de faillite de BNP Paribas Issuance BV (Émetteur) ainsi que de faillite, risque de faillite ou bail-in (mise en résolution) de BNP Paribas SA (Garant).

4. Sauf faillite ou risque de faillite de BNP Paribas Issuance BV (Émetteur) ainsi que de faillite, risque de faillite ou bail-in (mise en résolution) de BNP Paribas SA (Garant). Les termes « capital » et « capital investi » utilisés dans cette fiche commerciale désignent la valeur nominale du produit, soit 100 € par titre.



Risques

Risque de crédit : en acquérant cette obligation structurée, l'investisseur s'expose au risque de crédit de BNP Paribas Issuance BV (Émetteur) et de BNP Paribas SA (Garant). En cas de défaut de paiement de ces derniers, l'investisseur supporte le risque de ne pas récupérer son capital à l'échéance, ni son coupon. Si l'Émetteur et/ou le Garant venaient à connaître de graves problèmes de solvabilité, l'obligation structurée peut être annulée en tout ou partie ou converti en instruments de capitaux propres (actions), en fonction de la décision du régulateur (bail-in)⁵. Dans ce cas, l'investisseur court le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a droit et de perdre la totalité ou une partie de son capital.

Risque de fluctuation du prix du produit : le prix du produit fluctuera en fonction de différents paramètres du marché, de l'évolution des taux d'intérêt et de la perception du risque de crédit de BNP Paribas Issuance BV et de BNP Paribas SA. De telles fluctuations peuvent entraîner une moins-value en cas de sortie en cours de vie. L'impact potentiel peut être plus grand, lorsque l'échéance est plus éloignée.

Risque de liquidité : les obligations structurées ne seront pas cotées sur un marché réglementé. Sauf circonstances de marché exceptionnelles, BNP Paribas Arbitrage SNC rachètera les obligations structurées détenues par les investisseurs (hors frais de courtage et taxe sur les opérations de bourse). Pour une information plus exhaustive sur les frais liés à ce marché, veuillez-vous référer à la liste des tarifs sur notre site : https://www.bpostbanque.be/bpb/content/atom/03c8f78e-d33a-47a5-9778-76ee8239a51c/content/footer/taux_et_tarifs/tarif_part_fr.pdf?id=0db59bd1-9cca-4f33-9d20-d07370ca32f2. Ainsi, l'investisseur qui voudrait vendre ses obligations structurées en cours de vie, pourra les vendre à un prix déterminé par BNP Paribas Arbitrage SNC en fonction des paramètres de marché du moment. Il sera fait application d'une fourchette de prix d'achat/vente de 1% au maximum dans des conditions normales de marché. Les reventes anticipées ne sont possibles que chaque 8e et 23e jour de chaque mois.

Risque de performance limitée : si l'Émetteur décide d'activer l'option de remboursement anticipé, aucun des coupons futurs ne sera versé.

Remboursement anticipé possible (hors cas de remboursement à la discrétion de l'Émetteur) : en cas de force majeure rendant définitivement impossible le maintien des obligations structurées (comme, par exemple, s'il est illégal ou impossible pour l'Émetteur de remplir ses obligations dans le cadre des obligations structurées), l'Émetteur pourra notifier les détenteurs des obligations structurées d'un remboursement anticipé à leur valeur de marché. Dans ce cas, aucuns frais, autres que les frais inévitables pour pouvoir rembourser aux investisseurs la valeur de marché qui leur revient, ne pourront être facturés par l'Émetteur.

Information complémentaire de droit belge :

L'Émetteur déclare avoir rendu les clauses abusives inclus dans le Prospectus de Base passeporté hors application via les conditions définitives.

Documentation

Avant toute souscription, les investisseurs sont invités à se procurer et à lire attentivement la Documentation Juridique afférente aux obligations structurées et à considérer la décision d'investir dans les obligations structurées à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. La Documentation Juridique est composée : (a) du Prospectus de Base pour l'émission de Certificats, daté du 5 juin 2018 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 18-228, (b) de ses Suppléments datés du 9 août 2018, du 25 septembre 2018 et du 22 novembre 2018, ainsi que de tous les éventuels suppléments à venir, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 21 janvier 2019; ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'émission (« Issue Specific Summary »). L'investisseur est invité à consulter les facteurs de risque figurant dans la Documentation Juridique. Les principales caractéristiques de BNP Paribas Issuance BV (NL) Step Up Callable 03/2029 exposées dans cette fiche commerciale n'en sont qu'un résumé. En cas de discordance entre les termes de cette fiche commerciale et la Documentation Juridique, les termes de la Documentation Juridique de base prévalent. Les investisseurs potentiels doivent comprendre les risques liés à des investissements dans les obligations structurées et doivent prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement la compatibilité d'un investissement dans les obligations structurées au regard de leur propre situation financière, la présente information et l'information afférente aux obligations structurées. La Documentation Juridique - dont le Prospectus de Base, son résumé (en français et en néerlandais), les Final Terms (documents en anglais) et le résumé spécifique à l'émission (en français et en néerlandais) - peut être obtenue gratuitement dans les bureaux bpost et sur www.bpostbanque.be avant de souscrire aux obligations structurées. Cette fiche commerciale contient uniquement des informations sur le produit et ne peut pas être considérée comme un conseil en investissement. L'achat éventuel du produit décrit dans cette fiche commerciale ne peut avoir lieu qu'après analyse préalable par bpost banque du caractère approprié et/ou de l'adéquation de ce produit au profil d'investisseur du client concerné. L'acquisition des obligations structurées pourra intervenir par voie d'offre au public en Belgique.

5. Les passifs de l'Émetteur étant, sur la base d'une analyse juridique interne à BNP Paribas selon le droit français, exclus du champs d'application du bail-in.

Données techniques

Type d'investissement : obligation structurée.

En souscrivant à ce produit, vous prêtez de l'argent à l'Émetteur, qui s'engage à vous verser un coupon annuel fixe et, à l'échéance, à vous rembourser 100% du capital investi (hors frais). Par ailleurs, l'Émetteur (BNP Paribas Issuance BV)² se réserve le droit de procéder au remboursement anticipé de cette obligation structurée entraînant le remboursement de 100% du capital ainsi que le versement du coupon annuel dû pour l'année écoulée. En cas de faillite ou risque de faillite de l'Émetteur (BNP Paribas Issuance BV)² ainsi que de faillite, risque de faillite ou bail-in (mise en résolution) du Garant (BNP Paribas SA)², vous risquez de ne pas récupérer les montants auxquels vous avez droit et de perdre les sommes investies. Ainsi, en souscrivant à ce produit, vous prenez un risque de crédit sur BNP Paribas Issuance BV² et sur BNP Paribas SA².

Profil d'investisseur bpost banque : ce produit complexe s'adresse plus particulièrement à des investisseurs expérimentés présentant un profil d'investisseur Défensif, Neutre ou Dynamique.

Nous vous recommandons d'investir dans ce produit seulement si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et notamment, si vous comprenez quels risques y sont liés. bpost banque devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisante de celui-ci. Dans le cas où le produit ne serait pas approprié pour vous, elle doit vous en avertir. Si la banque vous recommande un produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience de ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.

Risques : cette obligation structurée est sujette à un risque de crédit, aux risques de fluctuation du prix du titre, de liquidité, et au risque de remboursement anticipé (hors cas de remboursement anticipé à la discrétion de l'Émetteur).

Plus de détails sur le risque de crédit, de fluctuation du prix du titre, de liquidité, et de remboursement anticipé (hors cas de remboursement anticipé, à la discrétion de l'Émetteur) en page 2.

Émetteur : BNP Paribas Issuance BV²

BNP Paribas Issuance BV, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.

Garant : BNP Paribas SA²

Droit applicable : droit anglais

Distributeur : bpost banque SA

Code ISIN : XS1523722483

Valeur nominale et devise : 100 €

Prix de vente : 100,5% (dont frais d'entrée de 0,5%)

Prix d'émission : 100%

Montant de l'émission : 50.000.000 € (maximum)

Date d'émission : 19 mars 2019

Date d'échéance : 19 mars 2029

Dates de paiement des coupons annuels : 19 mars 2020 (année 1), 19 mars 2021 (année 2), 21 mars 2022 (année 3), 20 mars 2023 (année 4), 19 mars 2024 (année 5), 19 mars 2025 (année 6), 19 mars 2026 (année 7), 19 mars 2027 (année 8), 20 mars 2028 (année 9), 19 mars 2029 (année 10).

Dates de remboursement anticipé (à la discrétion de l'Emetteur) : 19 mars 2020 (année 1), 19 mars 2021 (année 2), 21 mars 2022 (année 3), 20 mars 2023 (année 4), 19 mars 2024 (année 5), 19 mars 2025 (année 6), 19 mars 2026 (année 7), 19 mars 2027 (année 8), 20 mars 2028 (année 9).

Frais:

Frais inclus dans le prix d'émission, liés à l'obligation

-Frais uniques de structuration de 0,65% du montant nominal souscrit.

Commissions supportées par l'investisseur (incluses dans la valeur nominale) :

Des commissions d'un montant annuel maximum de 0,50% TTC du montant de l'émission (déduits annuellement de la valeur du produit) sont payées au distributeur au titre de la distribution des obligations structurées. A titre indicatif, ce montant est de 0,15% TTC du montant de l'émission sur base des conditions observées avant le début de la période de souscription.

Frais non inclus dans le prix d'émission

-Frais d'entrée: 0,5%

-Frais de sortie:

- A l'échéance des titres: pas de frais de sortie
- Frais de courtage en cas de sortie avant l'échéance: 1% du montant nominal vendu (il sera également fait application d'une fourchette de prix d'achat/vente de 1% au maximum dans des conditions normales de marché).

Autres frais : pour une information détaillée sur les autres frais relatifs aux services fournis par bpost banque à ses clients (notamment les frais de transaction en cas de vente avant l'échéance, les frais de service financier et de conservation en compte-titres), veuillez-vous référer à la brochure "Liste des tarifs" disponible gratuitement en agence ou sur le site web.

Valeur de marché :

Communiquée 2 fois par mois et disponible dans les bureaux bpost et sur <https://www.bpostbanque.be/bpb/tarifs-et-taux>

Sortie en cours de vie :

BNP Paribas Arbitrage SNC assurera dans des conditions normales de marché une certaine liquidité des obligations structurées. L'investisseur désireux de revendre ses obligations structurées en cours de vie est prié de contacter bpost banque. La valeur de l'obligation structurée sera calculée le 8e et le 23e jour de chaque mois, ou le jour ouvrable suivant. Les ordres de vente seront exécutés avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans les conditions normales de marché. Le prix de vente sera déterminé par BNP Paribas Arbitrage SNC. Les reventes anticipées ne sont possibles que chaque 8e et 23e jour de chaque mois.

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique :

- **Précompte mobilier :** les coupons annuels sont soumis au précompte mobilier de 30% (régime applicable aux investisseurs privés en Belgique, sauf modifications légales). Les montants des coupons annuels mentionnés dans cette fiche commerciale s'entendent comme des montants et taux bruts, hors fiscalité applicable.
- **Taxe sur les opérations de bourse (TOB) :**
 - Pas de TOB lors de l'achat pendant la période de souscription.
 - TOB de 0,12% (obligation structurée) en cas de sortie ou d'achat en cours de vie (max 1300 €), sauf modifications légales.

Pour toute question ou réclamation :

bpost banque
Customer Services
Rue du Marquis 1 bte 2
1000 Bruxelles
E-mail: quality@bpostbanque.be
RPM Bruxelles
TVA BE 0456.038.471
BIC BPOTBEB1
IBAN BE49 0000 0007 5071

Service de Médiation pour le Consommateur :

OMBUDSFIN
North Gate II
Boulevard du Roi albert II, n°8, boîte 2
1000 Bruxelles
E-Mail : ombudsman@ombudsfin.be